

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT POUR
L'ANNÉE 2020**

1. Référence : Pièce [C-RNCREQ-0014](#), p. 24.

Préambule :

« Afin de savoir à quel point il s'agit d'un résultat d'exception, j'ai répété cette même analyse pour l'ensemble des heures du mois de mai 2016. Cette relation inverse, où la compensation pour les écarts positifs (en Tranche 3) est plus élevée que le prix à payer pour les écarts négatifs, s'observe durant 99 heures, soit environ une heure sur sept. »

Cette analyse sur l'ensemble des heures de mai 2016 permet aussi une vision plus globale sur le comportement des prix incrémentiel et décrémental, selon la définition en vigueur. Il aurait été souhaitable de la reproduire sur les autres mois dont les données ont été présentées (mai et octobre 2017) ainsi que sur des mois d'hiver où les prix sont généralement plus élevés, mais ce n'était pas possible à l'intérieur des délais impartis. »

Demande :

1.1 Veuillez fournir, pour les mois de mai et octobre 2017, l'équivalent de l'analyse qui a été faite pour le mois de mai 2016.

2. Référence : Pièce [C-RNCREQ-0014](#), p. 33.

Préambule :

« Cette façon de voir les échanges d'énergie en lien avec les écarts de réception remet en question la notion qu'il doit y avoir des prix de référence distincts pour les écarts positifs et négatifs — notion qui a coloré ce débat depuis son début en R-3401-98 et qui représente en fait la différence la plus importante de l'application de ce tarif entre le Québec et les États-Unis. Rappelons que, selon le modèle FERC qui est à la base de ce tarif, c'est le prix horaire du marché local qui se reflète, tant dans le prix incrémentiel qu'au prix décrementiel. Par ailleurs, tout laisse croire que, pour une heure et un endroit donné, le prix sera sensiblement le même, en vente ou en achat. C'est précisément parce qu'il n'existe pas un marché local de l'énergie de court terme au Québec qu'on a entrepris de faire une gymnastique compliquée avec les prix des marchés externes et les coûts de transport respectifs. » [nous soulignons]

Demandes :

- 2.1 Veuillez préciser si l'affirmation soulignée à la référence s'applique au Québec, que ce soit de la part du fournisseur de service ou de BRTM.
- 2.2 Dans le cas où cette affirmation serait applicable au Québec, veuillez démontrer que le prix sera sensiblement le même, en vente ou en achat.